
Bulletin de l'instruction primaire. Département de Maine-et-Loire.

Numéro d'inventaire : 2006.01056 (1-6)

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Imprimerie administrative Siraudeau (H.) & Cie

Date de création : 1945

Description : Fascicules sans agrafes.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 142 mm

Notes : (1) : n°169 janvier-février-mars 1945 (pp. 1-32) (2) : n°170 avril 1945 (pp. 33-65 + 3 pages blanches non numérotées) (3) : n°171 mai-juin-juillet 1945 (pp. 69-86 + 2 pages blanches non numérotées) (4) : n°172 août-septembre-octobre 1945 (pp. 89-108) (5) : n°173 novembre 1945 (pp. 109-128) (6) : Supplément au bulletin de novembre 1945 (pp. 1-32)

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Maine-et-Loire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 160

Lieux : Maine-et-Loire

Examens d'aptitude aux bourses nationales en 1945 (Note ministérielle du 11 décembre 1944)	28
Examens d'aptitude aux bourses nationales de 4^e et 5^e séries (section moderne) (Arrêté ministériel du 18 décembre 1944) ..	28
Commission des livres. Interdiction du « Syllabaire illustré » de Fournier (C. M. du 1 ^{er} février 1945)	29
Dates des examens et concours de l'Enseignement du 1^{er} degré....	29
Dates des C. E. P. E.....	30

NOTE DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

En prenant possession de mes fonctions, le 15 décembre dernier, j'aurais voulu pouvoir dire à tout le personnel enseignant du département, la satisfaction que j'éprouve à diriger l'Inspection Académique de Maine-et-Loire. Les nombreuses marques de sympathie qui me sont parvenues à ce moment, les vœux aimables qui m'ont été adressées à l'occasion du 1^{er} janvier, me sont des témoignages d'une cordialité qui me sera précieuse. J'en remercie, ici, tous mes correspondants, à qui, tant ils étaient nombreux, je n'ai pu répondre.

Je tiens, aussi, à profiter de l'occasion que m'offre la publication de ce bulletin pour dire à tous dans quel esprit de compréhension, d'entente et de confiance j'entends étudier les problèmes que pose, actuellement, l'enseignement du premier degré. Et je suis persuadé que j'y rencontrerai une bonne volonté dont les preuves ne m'ont déjà pas manqué. Ayant passé presque toute ma carrière dans le département, je connais la conscience professionnelle qu'on y apporte à l'accomplissement du travail quotidien. Je sais que les circonstances présentes nous imposent un redoublement de ces efforts pour assurer le développement et le prestige de l'école publique, et j'ai pu constater déjà les magnifiques résultats de ces efforts, aussi bien dans l'accroissement ou le maintien des effectifs, que dans la vitalité des œuvres scolaires ou post-scolaires et dans l'éclat de certaines fêtes organisées au profit de l'école. Je remercie les instituteurs et institutrices qui se dépensent ainsi sans compter.

Malgré la libération, nous vivons des temps difficiles : le lourd héritage de la guerre et d'un régime sans respect pour la liberté d'opinion pèse encore sur l'intimité des foyers où manquent bien des absents; il entrave les satisfactions de carrière qu'on avait escomptées. La mobilisation des jeunes classes apporte une nouvelle perturbation dans nos écoles, obligeant ceux qui restent à de nouveaux efforts. Je m'emploie, dans le cadre des instructions ministérielles, à redresser des situations, à pallier des difficultés, mais sans qu'il me soit toujours possible (et je le regrette) de satisfaire tous les désirs.

Je veux espérer pourtant que la Victoire qui approche ramènera d'abord dans les familles anxieuses les prisonniers tant attendus, qu'elle apportera progressivement des conditions d'existence plus acceptables et que la vie scolaire finira par retrouver son rythme normal. Mais en attendant, nous devons avoir à cœur de renouer la vraie tradition de l'école publique, mise en sommeil pendant quatre ans, de reprendre librement notre mission pour la formation des esprits et des cœurs, selon les principes qui ont fait la solidité de notre enseignement primaire dans le passé, de préparer en somme les citoyens instruits et clairvoyants de la démocratie de demain.

En adressant mon premier et cordial salut à l'ensemble du personnel enseignant, je le convie à travailler avec moi à cette grande œuvre.

G. JOUSSAUME.

— 36 —

MOUVEMENT DU PERSONNEL

En application de la circulaire ministérielle du 14 septembre 1944, aucun mouvement définitif n'aura lieu avant le retour de nos prisonniers. Toutes les dispositions utiles sont prises pour assurer le service en utilisant le personnel auxiliaire à titre provisoire.

Mesures réparatrices. — Seuls les instituteurs et les institutrices frappés par le gouvernement de Vichy, pour des raisons raciales ou politiques, ont fait l'objet de nominations à titre définitif.

NOMINATIONS ET MUTATIONS (à titre provisoire)

ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES

I. — TITULAIRES

Nominations à titre provisoire

Arrêté du 13 octobre 1944, effet du 1^{er} octobre 1944

Mme Macrez, congé CP, à Gennes-Milly m., ch. éc. — Mme Bonnamy, congé CP, à Mûrs f., ch. éc. — Mme Hellegouarch, congé CP, à Angers, Collège Moderne, f. adjointe. — Mme Denis, institutrice de la Sarthe, à Coutures m., ch. de la 2^e classe. — Mlle Duflot, suspendue, à Saint-Jean-des-Mauvrets f., ch. éc. — Mme Simon, institutrice des Ardennes, à Parnay m., ch. éc. — Mme Viala, institutrice des Landes, à Saumur, Collège g., adjointe (ouverture provisoire). — Mme Michaud, institutrice d'Indre-et-Loire, à Segré f., adjointe. — Mme Delor, institutrice de Meurthe-et-Moselle, à Segré g., adjointe. — Mme Brilhault, institutrice de la Mayenne, à Beaulieu-sur-Layon f., ch. éc. — Mlle Breteina, à Cholet, par détachement de Montigné-sur-Moine. — Mme Thibault, institutrice de la Mayenne, à Saint-Barthélemy f., adjointe.

M. Denis, prisonnier libéré, à Coutures m., ch. de la 1^{re} classe. — M. Lepève, congé STO, à Angers-Tertre g., adjoint. — M. Genneté, congé STO, à Saint-Rémy-la-Varenne g., ch. éc. — M. Barreaud, prisonnier libéré, à Saumur-Récollets, enseignement de l'anglais, par détachement de La Ferrière-de-Flée.

Mlle Friederich d'Angers du Collège Moderne, à Angers-Victor-Hugo g., adjointe. — Mlle Poullard, souspendue, à Andrezé f., ch. éc., réintégration pour ordre. — M. Potier, de Angers-Justices, à Angers-Blancheraie g., directeur. — M. Fouët, de Vernueil-le-Fourrier, à Chavagnes-les-Eaux g., ch. éc. — M. Rouchon, congé STO., à Bégrolles-en-Mauges, dét. au camp des nomades de Montreuil-Bellay.

Arrêté du 6 novembre 1944, effet du 1^{er} novembre 1944

M. Hellégouarch (réintégration), à Angers Saint-Michel, adjoint, par dét. de Angers-Madeleine. — Mme Maffre, institutrice de la Mayenne, à Martigné-Briand g., adjointe.

Arrêté du 10 novembre 1944, effet du 13 novembre 1944

M. Vitré (réintégration), à Angers-Victor-Hugo, poste du directeur.

Effet du 1^{er} novembre 1944

Mme Davy, de Angers-Condorcet mat., à Angers cour Saint-Laud mat., exerce à Victor-Hugo mat.

les autres, l'organisation d'un cours supérieur sera facultative. Dans tous les cas, les élèves pourront passer directement du cours moyen dans la classe ou la section de scolarité prolongée.

Les classes de scolarité prolongée commencent à donner des résultats satisfaisants dans les villes. Malgré le dévouement des instituteurs ruraux, les résultats sont plus faibles à la campagne, l'insuffisance des moyens matériels nécessaires à un enseignement d'initiation à la vie pratique, le manque de temps pour le maître chargé d'une classe à plusieurs cours, la faiblesse des effectifs en sont les causes évidentes. La solution pratique de ce problème important doit être recherchée dans la création de classes intercommunales de scolarité prolongée, bien équipées pour l'initiation aux travaux manuels et horticoles. Cette création suppose des crédits importants et des cadres. Elle sera réalisée progressivement au fur et à mesure que nous reviendrons à une vie plus normale. Dès maintenant, l'initiative des communes devra être sollicitée.

IV. — CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Ce diplôme modeste, très apprécié des familles, doit rester le couronnement de la scolarité primaire. Toutefois la division de cette scolarité en deux périodes bien tranchées conduit naturellement à scinder l'examen du certificat d'études en deux parties : l'une constatant l'acquisition des techniques de base, l'autre les résultats des deux années de scolarité prolongée. Cette séparation sera faite dès 1946; bien entendu, le diplôme ne sera délivré qu'aux enfants ayant subi avec succès les épreuves des deux parties qui pourront d'ailleurs être subies simultanément par les élèves âgés. Les épreuves de la deuxième partie porteront sur les programmes de la classe de fin d'études tels qu'ils sont actuellement définis dans leur esprit.

V. — ADMISSION DANS LES ECOLES NORMALES

Des textes sont en préparation qui préciseront les conditions d'admission dans les nouvelles écoles normales. Dès maintenant, il est acquis que le programme du concours comprendra les questions essentielles des programmes du Brevet élémentaire et de la classe de seconde et qu'une épreuve de langue vivante (version de genre simple) figurera parmi les épreuves.

SESSION SPECIALE DE C. A. P.

(Epreuves écrites)

(C. M. du 19 juillet 1945)

Je vous autorise à organiser dès la rentrée d'octobre une session spéciale du certificat d'aptitude pédagogique (épreuves écrites) en faveur des jeunes gens requis pour le S. T. O., prisonniers ou déportés récemment rapatriés. Elle sera ouverte exclusivement aux instituteurs intérimaires ou suppléants qui avaient commencé à enseigner avant leur mobilisation ou leur déportation et qui auraient normalement accompli deux ans de service s'ils n'en avaient été empêchés du fait de la guerre.

En conséquence une session spéciale de C. A. P. s'ouvrira pour le département le jeudi 8 novembre 1945, à 9 heures très précises dans l'une des classes de l'école publique de filles des Cordeliers, à Angers, place du Pélican.

Les candidats devront adresser à l'Inspection Académique avant le 30 octobre 1945 leur dossier d'inscription. Pour tous renseignements se reporter au Bulletin de l'Instruction primaire N° 167, juillet à novembre 1944.

